

BASSE-NORMANDIE

Axe 1 : Parcours professionnels

Module n°2 : Titre professionnel « agent de propreté et d'hygiène reconnu au RNCP »

Contexte

Maintenir et développer les capacités d'évolution professionnelle par la mise en œuvre d'une formation certifiante et professionnalisaante

Renseignements complémentaires

Cette formation se déroule, au plus près de vos agents au sein, prioritairement, de l'un des centres de formation de l'organisme, bénéficiant d'un plateau technique adapté au domaine de la santé et comprend également des visites dans des établissements afin de consolider les acquis de la formation.

Cette formation est éligible aux fonds mutualisés – FQ&CPF, sous réserve que l'agent réalise les 2 modules. En cas de demande de financement au titre des fonds mutualisés, votre délégation aura à cœur de mettre en place un accompagnement financier adapté à vos besoins.

Programme

Se préparer à la certification par les mises en situations professionnelles ; Se préparer à l'entretien technique et l'entretien final ; Se familiariser avec le plateau technique de l'examen ; Passer le titre professionnel Agent de Propreté et d'hygiène.

Public

Agents de service de bionettoyage exerçant en établissements de santé ou en établissement sociaux médicaux et ne possédant pas de diplôme en lien avec le métier exercé.

Exercice

2026

Code de formation

1-13

Nature

AFR

Organisé par

AFPA

Durée
35 heures

Typologie
Formation continue ou Développement des connaissances et des compétences